

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1455

présenté par
M. Yves Cochet, Mme Billard, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 28

À la dernière phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« de la biodiversité, »,

les mots :

« et à la restauration de la biodiversité sauvage et domestique, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prendre en compte la dégradation des écosystèmes et à endiguer la perte de biodiversité.